

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
PROGRAMME 731
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

OPÉRATIONS EN CAPITAL
INTÉRESSANT LES
PARTICIPATIONS
FINANCIÈRES DE L'ÉTAT



PROGRAMME 731
**Opérations en capital intéressant les participations
financières de l'État**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Martin VIAL

Commissaire aux participations de l'État

Responsable du programme n° 731 : Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Au printemps 2017, le Gouvernement décidait la mise en œuvre d'une politique plus sélective de l'actionnariat public en recentrant le portefeuille de l'État actionnaire géré par l'Agence des participations de l'État (APE) autour de trois axes prioritaires à savoir :

- les entreprises stratégiques qui contribuent à la souveraineté de notre pays (défense et nucléaire),
- les entreprises participant à des missions de service public ou d'intérêt général national ou local pour lesquelles l'État ne détient pas de leviers non actionnariaux suffisants pour préserver les intérêts publics ;
- les interventions dans les entreprises lorsqu'il y a un risque systémique.

Il s'agissait ainsi pour l'État actionnaire de se désengager des entreprises qui ne s'en rapprochaient pas, conduisant à une respiration du portefeuille. De nouvelles ressources devaient ainsi être dégagées afin entre autres de financer l'innovation de rupture et de contribuer au désendettement public, deux objectifs transversaux de l'action publique.

Or la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de COVID-19 survenue au printemps 2020 a interrompu le mouvement de cessions et a conduit l'Agence des participations de l'État à adapter le pilotage des entreprises de son portefeuille (83 entités en 2021 dont 11 sociétés cotées) ainsi que son intervention dans le but de préserver les entreprises stratégiques françaises.

Dans ce contexte, l'accompagnement des entreprises a conduit à une première évolution temporaire de la maquette budgétaire avec l'ouverture de 20 000 M€ de crédits sur le nouveau programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » créé par la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 en vue d'abonder en recettes le CAS PFE préalablement à chaque opération de soutien aux entreprises les plus affectées.

Ce dispositif a été prolongé en 2021 ; les crédits non consommés de l'enveloppe de 20 000 M€ ouverte en LFR 2 pour 2020 ayant été intégralement reportés sur le programme 358.

Ainsi, sur la période 2020-2021, l'ensemble des opérations de renforcement en fonds propres, quasi-fonds propres et titre de créances visant à consolider les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables dans le contexte de la crise sanitaire ont représenté une dépense totale de **8 724,7 M€** à partir du programme 731 du CAS PFE, répartie comme suit :

- 4 050 M€ au titre de l'augmentation de capital de la société nationale SNCF à laquelle l'État a souscrit le 15 décembre 2020 afin de soutenir les investissements de la filiale SNCF Réseau en faveur de la régénération du réseau ferré national, du renforcement de la sécurité et du développement durable de ses activités ;
- 3 000 M€ au titre d'une avance en compte courant d'actionnaire consentie par l'État à la société Air France-KLM en date du 6 mai 2020 permettant ainsi de répondre aux besoins de liquidités de l'entreprise dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, et de lui permettre de mettre en œuvre un plan de rebond ;
- 593,19 M€ au titre de l'augmentation de capital réalisée par la société anonyme Air France-KLM, à laquelle l'État a souscrit le 14 avril 2021, permettant notamment de conforter le rôle d'actionnaire de référence de l'État au sein du Groupe avec une participation portée à 28,6 % du capital et 28,47 % des droits de vote.

A cette occasion, l'État a souscrit intégralement à l'émission par la société Air France-KLM de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSDI) à hauteur de 3 000 M€ par conversion en TSDI de l'avance en compte courant d'actionnaire accordée en 2020 ;

- 1 027,63 M€ au titre de la souscription par l'État le 8 décembre 2020 à près de 88 millions d'obligations vertes à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes («OCEANE ») permettant ainsi au Groupe de faire face aux difficultés rencontrées lors du premier confinement ayant fortement perturbé le programme de maintenance du parc nucléaire et la production de l'année 2020, pesant ainsi sur la notation financière de sa dette.

Parallèlement, l'État a accompagné la relance économique et soutenu plusieurs secteurs industriels en abondant quatre fonds sectoriels à hauteur de :

- 31,50 M€ au titre du Fonds d'Avenir Automobile 2 (FAA2) auquel l'État a souscrit dans un premier temps à hauteur de 105 M€ le 18 janvier 2021 aux côtés notamment de Bpifrance Investissement et de constructeurs automobiles lors d'une première souscription globale de 330 M€ afin d'apporter un soutien avisé en fonds propres aux sous-traitants de la filière automobile ayant subi l'impact de la crise, et de favoriser les projets de croissance, d'innovation, de diversification, de consolidation. Une seconde tranche de souscription de 95 M€, dont 45 M€ pour l'État, pourra par la suite être activée, sous réserve de l'accord unanime des souscripteurs ;

- 12,38 M€ au titre du Fonds Ace Aéro Partenaires auquel l'État a souscrit à hauteur de 150 M€ le 30 juillet 2020 afin d'accélérer la consolidation de la filière aéronautique fortement impactée par la crise du COVID-19 notamment en diversifiant son exposition aux différents programmes afin de lui permettre de mieux absorber les chocs, et en renforçant sa capacité d'investissement ;

- 10 M€ au titre du Fonds France Nucléaire auquel l'État a souscrit le 12 octobre 2021 à hauteur de 50 M€, à parts égales avec EDF. Il s'agit ainsi de consolider l'actionnariat et d'accompagner les augmentations de capital de PME et d'ETI possédant un savoir-faire important pour l'industrie nucléaire française et ayant un établissement significatif en France. Une seconde tranche de souscription globale à hauteur de 100 M€ pourrait intervenir en 2022.

L'État a ainsi pleinement joué son rôle d'actionnaire de long terme en assurant aux entreprises les capitaux dont elles avaient besoin pour améliorer leur situation bilancielle et sécuriser leur capital face aux prises de contrôle inamicales dont elles étaient susceptibles de faire l'objet dans un contexte d'effondrement des valeurs boursières.

Mais la crise sanitaire de la COVID-19 s'est également traduite en 2021, faute de la reprise d'opérations de cessions génératrices de recettes, par une impasse budgétaire sur le CAS « Participations financières de l'État ». Il en est résulté une seconde modification de la maquette budgétaire, avec la création du programme 367 «Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'État"» doté de 2 000 M€ (article 29 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021).

Ce programme support a été créé dans l'objectif de faire face à ce déséquilibre budgétaire temporaire, et à abonder le CAS PFE en recettes en fonction de la réalisation d'opérations génératrices de besoins de financement, afin d'éviter que son solde comptable ne se dégrade au-delà de ce qui est jugé soutenable.

C'est ainsi que le CAS PFE a bénéficié en août 2021 d'un abondement en recettes depuis le programme 367, à hauteur de 1 000 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État

INDICATEUR 1.1 : Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)

INDICATEUR 1.2 : Suivi et maîtrise de l'endettement

INDICATEUR 1.3 : Taux de rendement de l'actionnaire

OBJECTIF 2 : Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières

INDICATEUR 2.1 : Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées

INDICATEUR 2.2 : Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Bilan stratégique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État

INDICATEUR

1.1 – Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio résultat opérationnel / capitaux employés (Exercice comptable)	%	4,7	0,1	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques) sur les exercices 2018 et 2019.

Mode de calcul : le résultat opérationnel et les capitaux employés sont ceux des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

Pour rappel : à compter de l'exercice 2016, la Rentabilité Opérationnelle des Capitaux Employés (ROCE), porte uniquement sur les sociétés industrielles et commerciales, les 2 sociétés bancaires (La Poste et SFIL) ayant été retirées du calcul.

Par ailleurs, l'APE ayant mis à jour son système de combinaison en 2018 pour les comptes consolidés 2017, une modification de méthodologie a été effectuée concernant le calcul de la dette nette. La dette nette prend en compte, à compter de l'exercice 2017, les actifs liquides d'EDF en diminution de la dette soit, au titre de l'exercice 2017, 18,9 Md€ (22,2 Md€ au titre de l'exercice 2016).

INDICATEUR

1.2 – Suivi et maîtrise de l'endettement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Poids de la dette (ratio dette nette / capitaux propres)	Nb	1,08	0,85	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Soutenabilité de l'endettement (ratio dette nette / EBITDA) (Exercice comptable)	Nb	4,08	4,74	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Dynamique de la dette sur 4 ans	%	-11,49	-27,5	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques).

Mode de calcul : les données contribuant à la formation de l'endettement net, de l'EBITDA et des capitaux propres sont issues des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

1.3 – Taux de rendement de l'actionnaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
TSR (Total shareholder return)	%	-0,9	-4,6	Non déterminé	Non déterminé	-3,2	Non déterminé
Evolution du TSR avec le CAC 40-GR	%	+30,5	-5,0	Non déterminé	Non déterminé	+31,9	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : seul le portefeuille coté, soit 11 participations sur un total de 85 entités (entités de tête) relevant du périmètre de l'APE, est pris en compte pour le calcul du TSR, (cours de bourse, données budgétaires pour les dividendes perçus) au titre de la réalisation 2021. Pour les réalisations 2019 et 2020, 12 participations cotées étaient prises en compte, dont CNP Assurance, l'État étant encore actionnaire avant la cession de l'intégralité de ses titres le 4 mars 2020 lors de l'augmentation de capital de la société La Poste, sur un total de 88 entités relevant du périmètre de l'État.

Explication sur la construction de l'indicateur :

Le *Total Shareholder Return* ou rentabilité totale pour un actionnaire sur une période donnée intègre la plus-value latente ou réalisée et les dividendes distribués. Il est égal à :

$$TSR = (P_1 - P_0 + D_1 + C_1) / P_0$$

P_0 et P_1 étant la valeur du portefeuille en début et fin de période (ajusté par la variation du nombre d'actions en circulation), D_1 les dividendes reçus au cours de la période, et C_1 le produit des cessions nettes des sommes éventuellement réinvesties.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 1.1 :

Les capitaux employés n'ont pas été déterminés à la date du présent rapport, les comptes combinés 2021 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2022. Le résultat 2021 sera communiqué dans le PAP 2023.

Concernant l'indicateur 1.2 :

La colonne « Réalisation » en 2021 n'a pu être renseignée à la date du présent rapport, les comptes combinés 2021 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2022. Le résultat 2021 sera communiqué dans le PAP 2023.

Concernant l'indicateur 1.3 :

Le taux de rendement de l'actionnaire (TSR) représente l'enrichissement lié à la détention d'actions sur une période donnée: plus-value potentielle ou réalisée et perception de dividendes. En prévision, l'indicateur est traditionnellement calculé sur la base d'une hausse de cours normative comprise entre 2% et 3%, donnée conservatrice qui traduit, au-delà des fluctuations, le minimum que l'on peut attendre sur une longue période d'évolution des marchés actions.

En 2021, la valeur du portefeuille coté de l'État (67,6 Md€ au 31 décembre 2021) a enregistré une baisse de 4,2%, dans un contexte de reprise économique sur les marchés européens (+28,9% pour le CAC 40 et +22,2% pour le Stoxx 600), malgré le risque de dégradation de la situation dans les pays avancés, en partie due à des ruptures d'approvisionnement, et dans les pays en développement à faible revenu, principalement en raison de la propagation rapide du variant Delta et de la menace de nouvelles souches de la COVID-19.

Cette performance du portefeuille coté de l'État se révèle être la conjonction de plusieurs facteurs :

- Le secteur « Énergie » (hors Eramet), qui compte pour 52,6% de la valeur du portefeuille coté de l'État, a enregistré des performances contrastées. EDF, en forte baisse (-19,9% en 2021, contre +5,4% pour l'indice sectoriel européen), a pâti des incertitudes sur le calendrier de la réforme du nucléaire existant, malgré l'indexation favorable des prix de marché. ENGIE, dont les interrogations se sont concentrées depuis le début de l'année 2021 sur les évolutions de l'organisation, les choix stratégiques de long terme en matière de mix énergétique et les objectifs d'économie du groupe, a pour sa part gagné 3,9% de sa valeur boursière.

- Le secteur des matières premières a été très recherché (+20,3% pour l'indice sectoriel européen en 2021). Eramet, en fort rebond (+67,6%), a bénéficié des perspectives d'évolution des prix des minerais et alliages de manganèse et du nickel dans un contexte de fort intérêt des investisseurs pour les métaux de la transition énergétique.
- Le secteur du transport aérien européen reste durablement impacté par la crise sanitaire (Easyjet a perdu 20,4% de sa valeur boursière en 2021, Lufthansa 19,9% et IAG 10,8%). AF-KLM, malgré l'optimisme sur le retour des capacités (entre 73% et 78% au T1 2022 par rapport au T1 2019) et un EBITDA positif de 745 M€ en 2021, a chuté de 24,4% du fait des confinements et des restrictions de voyage dans le monde entier au S1 2021.
- Le secteur du transport automobile, et en particulier les constructeurs automobiles, ont été fortement pénalisés par la crise des semi-conducteurs, notamment au premier semestre (perte totale estimée pour Renault à 300 000 véhicules sur la production 2022), et par la hausse du prix des matières premières. Le titre Renault a perdu 14,6% au cours de l'année 2021, tandis que l'indice sectoriel européen a progressé sur la même période de 25,1%.
- Le secteur aéronautique, qui représente 28,0% de la valeur du portefeuille coté de l'État, a vu son indice sectoriel européen gagner 9,9% de sa valeur en 2021. Airbus, dont le redressement rapide de ses capacités sur les intra-zones a crédibilisé une accélération des cadences des A320, a pris +25,2% en 2021.

Dans ce contexte exceptionnel, le rendement actionnarial total (TSR) du portefeuille coté de l'État (prenant en compte la variation des valeurs boursières, les produits de cession nets des acquisitions et les dividendes reçus) s'établit à -3,2% au 31 décembre 2021, en-deçà de celui du CAC 40 (+31,9%), mais en rebond par rapport à 2020 (-4,6%).

Sur les dix dernières années (2012-2021), le TSR moyen du portefeuille coté de l'État s'élève à +5,7%. Hors valeurs du secteur de l'énergie, qui pèsent pour plus de 50% du portefeuille coté de l'État, le rendement actionnarial annuel moyen sur dix ans ressort à +11,3%, soit un niveau proche de celui du CAC 40 (+12,8%).

Exercice budgétaire	2011 (*)	2012 (*)	2013 (*)	2014 (*)	2015 (*)	2016 (*)	2017 (*)	2018 (*)	2019 (*)	2020 (*)	2021(*)
Dividendes en numéraire (Md€)	4,4	3,2	4,2	4,1	3	1,8	1,5	1,8	1,7	0,33	0,92
Dividendes en actions (Md€)	-	1,4	0,2	-	0,9	1,7	1,3	0,6	0,6	0	1,17
Total (Md€)	4,4	4,6	4,4	4,1	3,9	3,5	2,8	2,4	2,3	0,33	2,09

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**2 – Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières****INDICATEUR****2.1 – Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière moyenne sur les 6 mois de bourse précédant et suivant chaque opération	M€	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé
Ratio écart / recettes de cessions	%	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données : Agence des Participations de l'Etat

Mode de calcul : cet indicateur reflète les conditions d'exécution des opérations de cession sur le marché de titres financiers cotés existants (les titres doivent être cotés, hors cessions d'actions résultant d'une obligation légale d'offre réservée aux salariés. Il est fixé en valeur et en pourcentage en rapportant les produits de cession effectifs à ceux qui résulteraient si les opérations avaient été effectuées au cours moyen constaté sur les 6 mois précédents et les 6 mois suivants.

En 2019, ont été réalisées :

a) Trois opérations de cessions de participations cotées dans le cadre de la privatisation de La Française des Jeux pour un montant global de près de 1,9 Md€ :

- la cession le 22 novembre 2019 de 44 621 497 actions FDJ dans le cadre d'un Contrat global de garantie et de placement pour un montant de 0,88 Md€ ;
- la cession le 22 novembre 2019 de 36 520 134 actions FDJ dans le cadre d'une Offre à prix ouvert pour un montant de 0,71 Md€ ;
- la cession le 4 décembre 2019 de 11 350 028 actions FDJ dans le cadre de l'exercice de surallocation pour un montant de 0,22 Md€.

Ces opérations ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur qui vise à évaluer les conditions (dont le calendrier) de cession optimales d'une participation de l'État dans un contexte où les titres sont cotés préalablement à l'opération, ce qui n'est pas le cas, par définition, d'une opération d'introduction en bourse.

b) Deux opérations de cessions d'actions en vue de leur rétrocession aux salariés de l'entreprise concernée :

- une cession de 7 704 974 actions EDF en juillet 2019 en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite à une opération de cession en mars 2017 de droits préférentiels de souscription d'actions EDF par l'Etat avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- une cession de 3 176 327 actions FDJ en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite aux trois opérations de cession d'actions La Française des Jeux par l'Etat en novembre et décembre 2019.

De par leur nature, ces opérations en faveur de l'actionnariat salarié ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1.

En 2020, deux opérations de cessions d'actions sont intervenues au titre de la constitution d'un grand pôle financier public :

- cession le 4 mars 2020 de 131 729 136 actions La Poste pour un montant de 0,97 Md€ ;
- cession le 30 septembre 2020 de 6 964 292 actions de la SFIL pour un montant de 0,30 M€ ;

De par leur nature (titres non cotés), ces opérations de cessions ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1.

En 2021, aucune opération de cession n'est intervenue.

INDICATEUR

2.2 – Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Rémunération des conseils de l'État lors d'opérations de marché	%	0,831	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données : contrats d'études préalables aux placements et contrats de placementsMode de calcul :

Les coûts incluent :

- les frais de conseils pour le compte de l'État préalablement à une opération de marché.
- les commissions versées par l'État dans le cadre des syndicats constitués pour la conduite des opérations de marché sur ses participations (commissions de placement, de garantie de placement, commissions de succès).

Trois types de placements, qui présentent des degrés de complexité et de mobilisation des réseaux bancaires différents, sont envisageables en fonction des opérations :

- commissions versées lors des opérations conduites sous la forme de placements privés par construction accélérée de livres d'ordre ;
- commissions versées lors des opérations de placement traditionnelles auprès d'investisseurs institutionnels ;
- commissions versées lors des opérations de placement auprès des particuliers.

Les commissions versées dans le cadre des opérations de marché réalisées par les holdings de détention détenues à 100% par l'État sont par principe incluses dans l'indicateur.

Le taux des commissions versées par l'État à ses conseils est égal à : Montant total des coûts / Montant total des recettes de cessions.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 2.1 :**Au titre de 2019, 2020 et 2021** : la réalisation est sans objet dès lors qu'aucune opération de cession n'est retenue dans le calcul de l'indicateur.**Concernant l'indicateur 2.2 :**

Les cessions prises en compte sont les suivantes :

- **pour 2019** : cessions de 92 491 659 actions FDJ pour un montant de 1,82 Md€.
- **au titre de 2020 et 2021** : aucune opération de cession n'est retenue dans le calcul de l'indicateur.

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>			
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société	1 782 216 395	0 1 782 216 395	0
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale	260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000	260 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État		0 0	0
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité		0 0	0
Total des AE prévues en LFI	14 421 200 000	14 421 200 000	14 421 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 744 920 848	-2 744 920 848	
Total des AE ouvertes	11 676 279 152	11 676 279 152	
Total des AE consommées	5 535 534 308	5 535 534 308	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>			
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société	1 782 216 395	0 1 782 216 395	0
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale	260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000	260 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État		0 0	0
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité		0 0	0
Total des CP prévus en LFI	14 421 200 000	14 421 200 000	14 421 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 744 920 848	-2 744 920 848	
Total des CP ouverts	11 676 279 152	11 676 279 152	
Total des CP consommés	5 535 534 308	5 535 534 308	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000	9 970 000 000 9 912 425 539
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 141 960 085	0	0 1 141 960 085
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 646 525 000	10 000 000	10 000 000 646 525 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 175 207		200 000 000	200 000 000 175 207
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0	0 0
Total des AE prévues en LFI	200 000 000	9 980 000 000	10 180 000 000	10 180 000 000
Total des AE consommées	175 207	11 700 910 624		11 701 085 831

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000	9 970 000 000 9 912 425 539
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 141 960 085	0	0 1 141 960 085
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 646 525 000	10 000 000	10 000 000 646 525 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 175 207		200 000 000	200 000 000 175 207
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0	0 0
Total des CP prévus en LFI	200 000 000	9 980 000 000	10 180 000 000	10 180 000 000
Total des CP consommés	175 207	11 700 910 624		11 701 085 831

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	175 207	0	0	175 207	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que	175 207	0	0	175 207	0	0

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
celles de personnel						
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	11 700 910 624	14 421 200 000	5 535 534 308	11 700 910 624	14 421 200 000	5 535 534 308
Prêts et avances	265 232 212	0	0	265 232 212	0	0
Dotations en fonds propres	2 680 000 000	0	2 485 527 043	2 680 000 000	0	2 485 527 043
Dépenses de participations financières	8 755 678 412	14 421 200 000	3 050 007 266	8 755 678 412	14 421 200 000	3 050 007 266
Total hors FdC et AdP		14 421 200 000			14 421 200 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-2 744 920 848			-2 744 920 848	
Total*	11 701 085 831	11 676 279 152	5 535 534 308	11 701 085 831	11 676 279 152	5 535 534 308

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021		2 455 079 152		2 455 079 152				
Total		2 455 079 152		2 455 079 152				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						5 200 000 000		5 200 000 000
Total						5 200 000 000		5 200 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		2 455 079 152		2 455 079 152		5 200 000 000		5 200 000 000

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 731

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913		14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 782 216 395	0 1 782 216 395		1 782 216 395	0 1 782 216 395
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000		260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État			0 0			0 0
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	14 421 200 000	14 421 200 000	0	14 421 200 000	14 421 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-2 744 920 848	-2 744 920 848		-2 744 920 848	-2 744 920 848
Total des crédits ouverts	0	11 676 279 152	11 676 279 152	0	11 676 279 152	11 676 279 152
Total des crédits consommés	0	5 535 534 308	5 535 534 308	0	5 535 534 308	5 535 534 308
Crédits ouverts - crédits consommés		+6 140 744 844	+6 140 744 844		+6 140 744 844	+6 140 744 844

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	13 225 200 000	13 225 200 000	0	13 225 200 000	13 225 200 000
Amendements	0	+1 196 000 000	+1 196 000 000	0	+1 196 000 000	+1 196 000 000
LFI	0	14 421 200 000	14 421 200 000	0	14 421 200 000	14 421 200 000

L'amendement n°1153 adopté lors du débat parlementaire s'est traduit par une augmentation des crédits hors titre 2 du projet de loi de finances de 1 196 000 000 € en AE et en CP. Ce montant recouvre :

une majoration de 696 000 000 € en AE et en CP, au titre des crédits d'urgence destinés à renforcer les ressources des entreprises stratégiques jugées vulnérables en raison des conséquences économiques résultant de la crise sanitaire liée à la covid-19 ;

une majoration de 500 000 000 € en AE et CP, afin de renforcer les fonds propres de l'Agence française de développement, en coordination avec l'amendement déposé sur la mission "Aide publique au développement"

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 11 676 279 152	CP ouverts en 2021 * (P1) 11 676 279 152
AE engagées en 2021 (E2) 5 535 534 308	CP consommés en 2021 (P2) 5 535 534 308
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 6 140 744 844	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 5 535 534 308

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2021 (E2) 5 535 534 308	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 5 535 534 308	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913		14 161 200 000 3 020 967 913	14 161 200 000 3 020 967 913

Les opérations retracées sur cette action sont mises en œuvre par l'État sur des entités qu'il contrôle dans trois cas de figure :

- la recapitalisation d'une participation financière de l'État et qui prendra la forme, selon son statut juridique, soit d'une souscription à une augmentation de capital, soit du versement d'une nouvelle dotation en capital ;
- la réalisation d'un apport qui est acquis à l'entité qui en bénéficie et dont l'État est actionnaire mais qui n'a pas de caractère relatif (qui ne dilue pas les autres actionnaires) ;
- la réalisation d'une avance d'actionnaire : cette avance est accordée à une des participations financières de l'État ; elle conduit, à la différence des autres interventions, à un remboursement programmé et fait l'objet de rémunérations, désormais retracées en recettes sur le budget général.

L'État peut également procéder à des opérations en capital dans deux autres cas :

- la transformation d'un service d'administration, soit en établissement public à caractère industriel et commercial intervenant dans un secteur concurrentiel, soit en société ; le bilan d'ouverture entraînera dans le premier cas le versement d'une dotation en fonds propres, dans le second un apport en contrepartie de titres créés à cette occasion ;
- la création d'une entité ex nihilo qui suppose une intervention du même type que la précédente.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	14 161 200 000	3 020 967 913	14 161 200 000	3 020 967 913
Dotations en fonds propres		1 770 000 000		1 770 000 000
Dépenses de participations financières	14 161 200 000	1 250 967 913	14 161 200 000	1 250 967 913
Total	14 161 200 000	3 020 967 913	14 161 200 000	3 020 967 913

Les opérations retracées à l'action 1 au titre de l'année 2021 intéressent les entités suivantes :

Pour les entités relevant du périmètre APE : 1 048,22 M€ (exactement 1 048 226 949,84 €)

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

A] Les sociétés concernées par les opérations financées d'une part sur l'enveloppe de crédits de 11 696 M€ disponibles au 1^{er} janvier 2021 au titre du programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » pour le financement d'opérations en fonds propres, quasi-fonds propres et titre de créances visant à renforcer les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, d'autre part sur les recettes issues du même programme 358 et logées au sein du solde comptable du CAS PFE à hauteur de 219,8 M€ au 1^{er} janvier 2021 destiné également au financement de ces opérations :

- La Société Air France -KLM : 593,19 M€

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée par Air France-KLM en avril 2021, l'État a souscrit, le 14 avril 2021, à une augmentation de capital pour un nombre de 122 560 251 actions au prix unitaire de souscription de 4,84 €, soit pour un montant de 593 191 614,84 € au total, portant ainsi la participation directe de l'État à 28,60%. La valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions est de 1,00€.

Cette opération a nécessité un abondement préalable du CAS PFE en recettes à partir des crédits issus du programme 358.

Par ailleurs, en application de la décision du ministre de l'économie, des finances et de la relance du 20 avril 2021, l'État a souscrit le 20 avril 2021, à l'émission par la société Air France-KLM de 30 000 titres super subordonnés à durée indéterminée (TSDI) de 100 000,00 € de valeur nominale chacun, soit pour un montant global de 3 000 M€.

Le règlement de la souscription a été réalisé, le 20 avril 2021, par conversion en titres super subordonnés à durée indéterminée émis par la société Air France-KLM de l'avance en compte courant d'actionnaire de même montant accordée par l'État à la société Air France-KLM le 6 mai 2020 et intégralement versée par l'État en deux tranches (soit 1 000 M€ le 30 novembre 2020 et 2 000 M€ le 15 décembre 2020).

Ces mesures ont fait l'objet d'une autorisation de la Commission européenne sur la base de l'encadrement temporaire mis en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Ces opérations ont permis à l'Etat de renouveler son soutien à Air France, acteur stratégique essentiel pour la France, pour ses territoires, pour l'emploi et pour l'ensemble de la filière aéronautique.

B] Concernant les opérations financées hors enveloppe de crédits de 11 696 M€ (opérations non typées « COVID » ou « Relance ») :

- Laboratoire français du Fractionnement et de Biotechnologies (LFB) :**- 47,3 M€ (Versements au titre d'avances en compte courant d'actionnaire)****- 310 M€ au titre de deux augmentations de capital.**

Afin de poursuivre l'accompagnement du LFB dans sa stratégie de développement dans les médicaments plasmatiques et dans les biotechnologies, l'État a consenti une avance en compte courant d'actionnaire à la Société le 17 mai 2019 (modifiée par la suite par divers avenants signés en 2020) pour un montant total maximal de 389,7 M€ divisé en six tranches A à F. En application de ladite convention, l'État a procédé au 31 décembre 2021 à vingt et un versements d'un montant global de 384,50 M€ au titre de l'ensemble des tranches, dont 47,30 M€ au titre de l'année 2021.

Puis, conformément à l'arrêté du 19 avril 2021 autorisant l'État à souscrire à l'augmentation de capital de la société anonyme Laboratoire Français de Fractionnement et des Biotechnologies, l'État a souscrit, le 4 mai 2021, à une première augmentation de capital au titre de 2021 pour un montant total de **210 M€**, entièrement libérée le jour de la souscription.

Conformément à l'arrêté du 9 décembre 2021, l'État a souscrit à une seconde augmentation de capital le 22 décembre 2021 pour un montant total de **290 M€**. Une première libération d'un montant de 189,900 M€ est intervenue le jour de la souscription dont :

- 100 M€ par versement d'espèces,

- 89,900 M€ par conversion en titres de capital de la société de l'avance relais accordée par l'État au LFB dans le cadre de la convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre l'État et la société en date du 17 mai 2019 et modifiée par avenants.

La libération du solde de cette deuxième augmentation de capital devrait intervenir en 2022.

- Société pour le Logement Intermédiaire (SLI) : 62 M€

Pour atteindre l'objectif fixé en 2015 de construire 30 000 logements intermédiaires, l'État a décidé d'investir directement dans la production de ce type de logements par le biais d'une société à prépondérance immobilière à capital variable (SPICAV), créée en 2015 et dénommée « Société pour le Logement Intermédiaire ». En 2015, l'État a souscrit au capital de la SLI à hauteur de 750 M€ afin de permettre la création de 13 000 logements intermédiaires. Le versement des fonds est réalisé progressivement en fonction des besoins de la SLI. En 2021, trois libérations correspondant aux 21^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} appels de fonds sont intervenues à hauteur de **62 M€**.

- Financement des plans de transformation dans le secteur audiovisuel : 33,74 M€ (exactement 33 735 335 €)**a) Radio France : 18,54 M€ (exactement 18 535 335 €)**

Au titre du renforcement des fonds propres de la société afin de maintenir et fournir un service public de qualité, l'État a souscrit à une augmentation de capital le 26 juillet 2021 à hauteur de 18,54 M€, correspondant à 475 265 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 39,00 € chacune. Cette augmentation de capital fait suite à une première augmentation de capital souscrite par l'État en 2016 à hauteur de **55 M€** définitivement libérée en mai 2019, puis d'une deuxième augmentation de capital intervenue le 9 juin 2020 à hauteur de **17,70 M€**. L'État détient la totalité du capital de Radio France.

b) France Télévisions : 15,20 M€

Dans le cadre du plan de transformation de France Télévisions prévu dès 2020 et devant permettre à l'entreprise de devenir une référence dans son écosystème en matière d'adaptation à la révolution numérique, l'État a souscrit en 2020 à une augmentation de capital à hauteur de **17 M€** autorisée par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 18 juin 2020. L'augmentation de capital a été entièrement libérée le 26 juin 2020. Conformément à l'arrêté du 27 mai 2021 l'y autorisant, l'État a souscrit le 1^{er} juillet 2021 à une deuxième augmentation de capital de la société anonyme France Télévisions, à hauteur de 760 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20,00 € chacune, soit pour un montant total de **15,20 M€**. La souscription a été libérée intégralement en numéraire le jour de la souscription. L'État détient la totalité du capital de France Télévisions.

- Compagnie Générale Maritime et Financière : 2 M€

En application de l'arrêté du 20 novembre 2017 autorisant l'État à souscrire à l'augmentation de capital réalisée par la société Compagnie Générale Maritime et Financière pour un montant de 15 M€ (exactement 15 000 000,08 €), l'État a souscrit intégralement, à cette augmentation de capital le 1^{er} décembre 2017. Au 31 décembre 2021, trois libérations sont intervenues, soit 9 M€ (exactement (9 000 780,85 €) le 1^{er} décembre 2017, 1,5 M€ le 14 décembre 2018, puis **2 M€** le 30 novembre 2021. Le solde, soit 2,49 M€, sera libéré en 2022.

Pour les entités ne relevant pas du périmètre APE : 1 972 M€ (exactement 1 972 740 963,36 €)**- Agence française de Développement : 1 420 M€**

En tant que société de financement, l'AFD est soumise au respect (i) du ratio « grands risques » l'obligeant à ne pas exposer plus du quart de ses fonds propres sur une seule contrepartie (ii) du ratio de solvabilité qui impose que ses fonds propres représentent près de 14% (seuil interne) des actifs pondérés par le risque. Plusieurs raisons ont rendu nécessaire l'augmentation des fonds propres de l'AFD en 2021 pour respecter ces ratios, dont, entre autres, l'entrée en vigueur du règlement européen dit « CRR2 » (cadre prudentiel auquel est soumise l'AFD en tant que société financière). Afin de renforcer les fonds propres de l'AFD, l'État a procédé au versement d'une dotation en capital à l'AFD, le 24 juin 2021, pour un montant de **1 420 M€**. Préalablement au versement, le CAS « Participations financières de l'État » a bénéficié d'un abondement du programme 365 « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement » à due concurrence.

- Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA 3 et PIA 4) : 450 M€

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir des PIA 3 et PIA 4 et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant global de **450 M€** en 2021 au titre de l'action 1 répartis comme suit :

a) Au titre du PIA 3 :

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

- **150 M€** ont été versés sur l'action « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition » - Volet "Territoires d'Innovation de grande ambition " ;
 - **100 M€** ont été versés sur l'action « Grands défis », d'une part à hauteur de 50 M€ sur le volet 3 "French Tech Souveraineté", d'autre part à hauteur de 50 M€ sur le volet "Global Tech ".
- b) Au titre du PIA 4 :
- **200 M€** ont été versés sur l'action "Grands Défis" - Volet "French Tech Souveraineté" .

Par ailleurs, dans le cadre du redéploiement des programmes d'investissements d'avenir, **20 M€ ont été redéployés** de l'Action "Sociétés universitaires et de recherche " (Action 1 du P. 731) vers l'Action "Innovation numérique et excellence éducative" en faveur du Fonds EDTECH (Action 4 du P. 731). Ce reversement de 20 M€ sur le CAS PFE a été effectué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 (**-20 M€ au titre de l'Action 1 du P. 731**) préalablement à un nouveau reversement de 20 M€ auprès de la CDC au titre de l'Action "Innovation numérique pour l'excellence éducative" (+20 M€ au titre de l'Action 4 du P. 731) .

De la même façon, **40 M€ ont été redéployés** de l'Action "Démonstrateurs de la transition énergétique et écologique " vers l'Action "Véhicules et transports du futur". Ce reversement de 40 M€ sur le CAS PFE a été effectué par l'ADEME et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 (-40 M€ au titre de l'Action 1 du P.731) préalablement à un nouveau reversement de 40 M€ auprès de l'ADEME au titre de l'Action "Véhicules et transports du futur" (+40 M€ au titre de l'Action 1 du P. 731).

- Banques Multilatérales de Développement (BIRD, SFI, BafD, BOAD, SII) : 119,24 M€ (exactement 119 240 963,36 €)

La France a pris l'engagement en 2011 de contribuer aux recapitalisations de plusieurs banques multilatérales de développement, engagement qui porte à la fois sur le montant des actions à souscrire et sur un calendrier de versement impératif.

Ces recapitalisations, autrefois assurées à partir du Programme 110 « Aide publique au développement » sont réalisées depuis 2011 via le CAS PFE, du fait de l'obligation organique que les opérations de nature patrimoniale ayant trait à la gestion des participations financières de l'Etat soient financées par le CAS PFE.

En 2021, les versements intervenus auprès des Banques multilatérales de développement sont les suivants :

a) 46,49 M€ à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) au titre du 3^{ème} versement des parts appelées :

La France s'est engagée en application des résolutions n°663 et n°664 adoptées le 1^{er} octobre 2018 par le Conseil des Gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à participer à l'augmentation générale de capital 2018 et à l'augmentation sélective de capital 2018 de la BIRD. A cet effet, la France a signé, le 29 août 2019, un instrument de souscription par lequel cette dernière a souscrit dans le cadre de l'augmentation générale de capital 2018 à 9 022 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 20 % appelées et 80 % sujettes à appel et dans le cadre de l'augmentation sélective de capital 2018 à 9 185 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 6 % appelées et 94 % sujettes à appel.

Les parts appelées d'un montant total de 284 155 742,50 USD sont libérées sur cinq ans à compter de 2019. Le montant de chaque versement annuel s'élève à 56 831 148,50 USD. A l'issue de deux premiers versements en 2019 (51,43 M€) et 2020 (52,31 M€), un troisième versement est intervenu le 23 juin 2021 à hauteur de **46 491 450,02 €** .

b) 43,77 M€ auprès de la Société financière internationale :

En application de la résolution n°272 adoptée le 16 avril 2020 par le Conseil des Gouverneurs de la Société Financière Internationale, la France s'est engagée à participer à l'augmentation générale de capital 2018 de la Société Financière Internationale et a signé, le 4 mars 2021, un instrument de souscription par lequel la France a souscrit dans le cadre de l'augmentation générale de capital 2018 à 261 749 nouvelles parts de 1 000,00 USD chacune, intégralement appelées. Les parts appelées d'un montant total de 261 749 000,00 USD sont libérées sur cinq ans à compter de 2021. Le montant de chaque versement s'élève à 52 349 800,00 USD. Afin de couvrir l'engagement du premier versement (2021), soit 52 349 800,00 USD, l'AFT a acheté par anticipation les dollars nécessaires pour un montant de **43 777 836,87 €**. Le versement est intervenu le 24 mars 2021. A la suite de ce paiement, 52 349 actions ont été émises le 26 mars 2021 par la Société Financière Internationale en faveur de la France.

c) 28,11 M€ auprès de la Banque africaine de développement :

Le conseil des gouverneurs de la Banque Africaine de Développement a adopté le 31 octobre 2019 la résolution B/BG/EXTRA/2019/03 autorisant la septième augmentation générale de capital de la Banque Africaine de Développement.

En vertu de cette résolution et de la lettre de notification de la Banque Africaine de Développement du 18 août 2020, la France a signé le 15 décembre 2020, avec réserve dans l'attente d'une approbation législative ou budgétaire, un instrument de souscription confirmant sa participation à hauteur de 301 546 actions nouvelles dont 18 093 actions à libérer et 283 453 actions sujettes à appel.

La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a ainsi autorisé la France à souscrire à ladite augmentation générale de capital de la Banque Africaine de Développement.

La France s'est engagée à contribuer pour le capital à libérer à hauteur de 224 917 701,60 euros sur 8 ans à compter de 2021. Le premier versement d'un montant de **28 114 712,70 €** est intervenu le 26 janvier 2021.

d) 0,487 M€ auprès de la Banque ouest africaine de Développement au titre de la 7^{ème} libération de l'augmentation de capital de 2010.

e) 0,369 M€ auprès de la Société interaméricaine d'investissement :

La France a décidé de participer à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement (SII), guichet en charge du secteur privé du groupe de la Banque interaméricaine de développement, pour un montant total de 11,4 MUSD sur la période 2016-2022. Après un premier versement à hauteur de 5,05 MUSD intervenu fin 2017 (au titre des deux premières échéances de 2016 et 2017), puis trois versements pour un montant global de 5,48 MUSD en octobre 2018, 2019 et 2020, un cinquième versement est intervenu en octobre 2021 à hauteur de 0,43 MUSD, soit **0,369 M€**.

- Campus Cyber : 3,5 M€

La mise en place du Campus Cyber répond à un besoin de structuration de l'écosystème français de la cybersécurité. Une SAS dénommé Campus Cyber sera en charge de la gestion quotidienne et de l'animation du Campus Cyber. Une entrée de l'État au capital de la SAS Campus Cyber est apparue nécessaire pour assurer la viabilité du projet. Le 7 juillet 2021, l'État a souscrit à une augmentation de capital de la SAS Campus Cyber qui a été intégralement libérée en numéraire le jour de la souscription, pour un montant total de **3,5 M€**.

ACTION**03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 782 216 395	1 782 216 395		1 782 216 395	1 782 216 395
			0			0

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 782 216 395		1 782 216 395
Dépenses de participations financières		1 782 216 395		1 782 216 395
Total		1 782 216 395		1 782 216 395

Les opérations retracées à l'action 3 au titre de l'année 2021 intéressent les entités suivantes relevant exclusivement du périmètre de l'APE : **1 782 M€ (exactement 1 782 216 394,89 €)** :

Rachat de titres ORANO à AREVA SA : 1 782 M€

Afin de permettre à la société AREVA SA de faire face à ses besoins de liquidité, l'État a procédé à trois achats d'actions Orano SA détenues par AREVA SA.

Un premier achat de 10 566 111 actions a été réalisé le 22 février 2021 au prix initial de **224,8 M€**. Ce prix initial pourra donner lieu à un complément de prix déterminé par voie d'expert d'un montant maximum de 11,8 M€.

Un deuxième achat de 31 698 333 actions a été réalisé le 13 juillet 2021 au prix initial de **719,11 M€**. Ce prix initial pourra donner lieu, le cas échéant, à un complément de prix déterminé par voie d'expert d'un montant maximum de 35,4 M€.

Un troisième achat de 24 830 361 actions a été réalisé le 1^{er} octobre 2021 au prix initial de **563,30 M€**. Ce prix initial pourra donner lieu, le cas échéant, à un complément de prix déterminé par voie d'expert d'un montant maximum de 29,6 M€.

Par ailleurs, dans le cadre d'accords signés en 2018, les créanciers d'AREVA SA ont la possibilité d'exercer un droit de cession prioritaire des titres Orano SA détenus dans des fiducies pour sécuriser leurs créances. A la suite de l'exercice de ce droit de cession prioritaire par la Caisse des dépôts et consignations en qualité de fiduciaire des banques, l'État a acquis le 12 juillet 2021, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, 12 121 953 actions de la société Orano SA, pour un prix initial de **275 M€**. Ce prix initial pourra donner lieu, le cas échéant, à un complément de prix déterminé par voie d'expert d'un montant maximum de 14,47 M€.

ACTION**04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000		260 000 000 732 350 000	260 000 000 732 350 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	260 000 000	732 350 000	260 000 000	732 350 000
Dotations en fonds propres		715 527 043		715 527 043
Dépenses de participations financières	260 000 000	16 822 958	260 000 000	16 822 958
Total	260 000 000	732 350 000	260 000 000	732 350 000

Les opérations retracées à l'action 4 au titre de 2021 sont les suivantes :

Pour les entités ne relevant pas du périmètre APE : 732,35 M€ (exactement 732 350 000 €)

A] Les sociétés concernées par les opérations financées d'une part sur l'enveloppe de crédits de 11 696 M€ disponibles au 1^{er} janvier 2021 au titre du programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » créé pour le financement d'opérations en fonds propres, quasi-fonds propres et titre de créances visant à renforcer les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, d'autre part par les recettes perçues depuis le même programme et logées sur le solde comptable du CAS PFE à hauteur de 219,8 M€ au 1^{er} janvier 2021 destiné également au financement de ces opérations :

-Fonds d'Avenir Automobile 2 (FAA2) : 31,5 M€

La création du Fonds avenir automobile 2 (FAA2) a été annoncée par le Président de la République dans le cadre du plan de soutien automobile annoncé le 26 mai 2020. Le FAA2, fonds professionnel spécialisé d'une durée de 15 ans géré par Bpifrance Investissement, a pour objet principal d'apporter un soutien en fonds propres aux sous-traitants de la filière automobile ayant subi l'impact de la crise. Il aura également vocation à intervenir dans des projets de croissance, d'innovation, de diversification, de consolidation et également dans des fonds de retournement. L'objectif est ainsi d'aider les sous-traitants français à faire face à la crise, et de soutenir l'émergence de futurs leaders à l'échelle européenne ou internationale sur les technologies clés de l'automobile du futur. Afin d'accroître les capacités d'intervention du Fonds, l'État a souhaité y souscrire aux côtés d'autres investisseurs comme Bpifrance et des constructeurs automobiles. L'État a donc souscrit le 18 janvier 2021 au FAA2 à hauteur de 105 M€. Le versement de la tranche initiale d'un montant de **31,5 M€** est intervenu le 5 février 2021. Préalablement à ce versement de 31,5M€, le CAS « Participations financières de l'État » a bénéficié d'un abondement préalable du programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » à hauteur du montant total souscrit, soit 105 M€.

- Fonds France Nucléaire : 10 M€

Le Fonds France Nucléaire dont le gestionnaire de fonds est la société de gestion française SIPAREX, vise à accompagner les PME et ETI, majoritairement établies en France et possédant un savoir-faire important pour l'industrie nucléaire française. Il a pour objectif un montant de 200 M€ d'investissements et sera souscrit à hauteur de 100 M€ au maximum par l'État et à hauteur de 100 M€ par EDF. Il interviendra principalement en minoritaire dans des opérations de financement en fonds propres ou quasi-fonds propres dans le cadre d'opérations de consolidation (fusion ou acquisition), de renforcement du capital (réorganisation ou restructuration) ou de croissance organique. Conformément à l'arrêté du 07 octobre 2021 du ministre de l'économie, des finances et de la relance, l'Etat a souscrit au Fonds France Nucléaire le 12 octobre 2021 à hauteur de 50 000 parts du Fonds pour un montant total de 50 M€. A ce jour une seule libération est intervenue à hauteur de **10 M€** à partir des disponibilités du CAS PFE, celui-ci ayant bénéficié d'un abondement préalable du CAS PFE en recettes à partir du Programme 358 à hauteur de 50 M€.

- Fonds Ace Aéro Partenaires (Société de libre participation Ace Aéro Partenaires) : 5,85 M€

Dans le cadre du Plan de Soutien à l'Aéronautique annoncé par le Gouvernement le 9 juin 2020, la création d'un fonds d'investissement de soutien à la filière aéronautique et plus particulièrement aux sous-traitants de la branche a été

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

décidé, dont la gestion a été confiée à la société ACE Management. Ce fonds a vocation à accélérer la consolidation de la filière aéronautique fortement impactée par la crise du COVID-19 notamment en diversifiant son exposition aux différents programmes afin de lui permettre de mieux absorber les chocs, et en renforçant sa capacité d'investissement.

C'est ainsi qu'en application (i) de l'arrêté en date du 27 juillet 2020 autorisant l'État à souscrire à la société de libre partenariat à compartiments Ace Aéro Partenaires et (ii) du mandat de gestion conclu entre l'État et la société Bpifrance Investissement en date du 30 juillet 2020 et modifié par avenant du 11 septembre 2020, la société Bpifrance Investissement a signé, le 30 juillet 2020, au nom et pour le compte de l'État, un bulletin de souscription (i) à 67 500 parts S1 du Compartiment Support du Fonds Ace Aéro Partenaires de 1 000,00 € de valeur initiale chacune, soit pour un montant total de 67,5 M€ et (ii) à 82 500 parts S2 du Compartiment Plateforme du Fonds Ace Aéro Partenaires de 1 000,00 € de valeur initiale chacune, soit pour un montant total de 82,50 M€. Au titre de cette souscription de 150 M€, qui s'inscrit dans le cadre du Plan de relance, trois libérations sont intervenues en 2020 pour un montant global de 6,525 M€ (4,050 M€ au titre du Compartiment Support et 2,475 M€ au titre du Compartiment Plateforme). Deux versements complémentaires sont intervenus en 2021 à hauteur de **5,85 M€** (3,37 M€ ont été versés au titre du Compartiment Support le 29 juin 2021 et 2,475 M€ ont été versés au titre du Compartiment Plateforme le 20 juillet 2021). Le CAS PFE a fait l'objet d'un abondement préalable du montant total de la souscription, soit 150 M€.

B] Concernant les opérations financées hors enveloppe de crédits de 11 696 M€ (opérations non typées « COVID » ou « Relance ») :

- Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA 3 et 4) : 640 M€

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir du PIA3 et PIA 4, et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant global de **620 M€** en 2020 imputable sur l'action n° 4, réparti entre les actions suivantes :

- a) 300 M€ au titre du PIA 4 - Action « Accélération de la croissance » - volet "Fonds Ecotechnologies n°2"
- b) 130 M€ au titre du PIA 3 - Action « Projets industriels d'avenir » volet "Sociétés de projets industriels"
- c) 100 M€ au titre du PIA 3 - Action « Multicap Croissance n°2 »
- d) 70 M€ au titre PIA 3 - Action « Accompagnement et transformation des filières » - volet " Sociétés de projets industriels (SPI) " Fonds SPI
- e) 20 M€ au titre au titre PIA 3 - Action « Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs ».

Par ailleurs, dans le cadre du redéploiement des programmes d'investissements d'avenir, 20 M€ ont été redéployés de l'Action "Sociétés universitaires et de recherche " (Action 1 du P.731) vers l'Action "Innovation numérique et excellence éducative" en faveur du Fonds EDTECH (Action 4 du P.731). Ce reversement de 20 M€ sur le CAS PFE a été effectué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 (-20 M€ au titre de l'Action 1 du P.731) préalablement à un nouveau reversement de 20 M€ auprès de la CDC au titre de l'Action "Innovation numérique et excellence éducative" **(+20 M€ au titre de l'Action 4 du P.731)** .

De la même façon, 95,53 M€ ont été redéployés de l'Action « Fonds à l'internalisation des PME » vers l'Action « Accompagnement et transformation des filières » volet "Sociétés de projets industriels". Ce reversement de 95,53 M€ sur le CAS PFE a été effectué par la CDC et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 (-95,53M€ au titre de l'Action 4 du P.731) préalablement à un nouveau reversement de 95,53 M€ auprès de l'EPIC Bpifrance au titre de l'Action « Accompagnement et transformation des filières » volet "Sociétés de projets industriels". (+95,53M€ au titre de l'Action 4 du P.731).

- Fonds de Fonds France Relance État-Régions : 15 M€

La relance de l'économie et le soutien aux entreprises touchées par l'épidémie de Covid-19 a nécessité une action en fonds propres et quasi-fonds propres coordonnée de l'État et des régions, en lien avec une mobilisation des investisseurs publics et privés. La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a prévu, dans son action pour renforcer la compétitivité des entreprises, l'abondement par l'État à hauteur de 250 M€ des fonds d'investissement mis en place dans les régions pour renforcer les fonds propres de PME dans les territoires. Cet abondement s'effectue par le biais du Fonds de Fonds France Relance État-Régions dont le gestionnaire est Bpifrance Investissement. L'État a souscrit le 27 juillet 2021 à 250 000 parts de catégorie A du Fonds de Fonds France Relance État-Régions pour un montant total de 250 M€.

Le 10 septembre 2021, **15 M€** ont été versés au titre du premier appel de fonds du Fonds (libération de la tranche initiale). Le CAS « Participations financières de l'État » a bénéficié, au préalable, d'un abondement du programme 363 « Compétitivité » à due concurrence.

- Fonds Défense « Definvest » : 10 M€

Afin d'accompagner la croissance et de soutenir l'ancrage français des PME et ETI technologiques d'intérêt pour la défense, l'État a souhaité la création d'un Fonds commun de placement dénommé Definvest. D'une durée de quinze ans, ce fonds, géré par Bpifrance Investissement, interviendra à hauteur de 50 M€, répartis annuellement à hauteur de 10 M€ sur cinq ans au travers d'investissements en fonds propres auprès desdites PME et ETI dont il accompagnera la croissance, favorisera la consolidation et sécurisera le capital.

L'ensemble du dispositif s'inscrivant dans le cadre d'opérations patrimoniales, les libérations successives du capital auquel l'État a souscrit le 11 mai 2018 sont réalisées via le CAS « Participations financières de l'État » après abondement préalable à due concurrence en recettes en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». A ce titre, après trois appels de fonds intervenus en 2018 pour un montant total de 10 M€, puis un quatrième et cinquième appel de fonds intervenus en 2019 et 2020 pour un montant de 10 M€ chacun, un nouvel appel de fonds de **10 M€** est intervenu en 2021 et un versement à due concurrence est intervenu le 23 mars 2021.

- Fonds Innovation Défense : 20 M€

Aux côtés du Fonds Défense, l'État a souscrit le 1er décembre 2021 à hauteur de 100 M€ à un nouveau Fonds d'Investissement professionnel complémentaire, le Fonds Innovation Défense afin d'investir en actionnaire minoritaire dans des sociétés porteuses de technologies duales (civiles mais intéressant le monde de la défense). Une première libération des fonds est intervenue à hauteur de **20 M€** le 21 décembre 2021.

80 M€ sont attendus au titre des prochaines libérations dans le cadre de cette première souscription. Une seconde souscription sera susceptible d'intervenir à hauteur de 100 M€ supplémentaires.

ACTION

05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État			0			0
			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | Justification au premier euro

En l'absence de cession, aucune commission n'a été versée. Par ailleurs, aucune opération n'a donné lieu au paiement de taxe sur les transactions financières.

ACTION

06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0 0			0 0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	50 000 000	50 000 000			140 000 000	140 000 000
Dotations en fonds propres	50 000 000	50 000 000			140 000 000	140 000 000
Total	50 000 000	50 000 000			140 000 000	140 000 000
Total des dotations en fonds propres	50 000 000	50 000 000			140 000 000	140 000 000